

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 7 avril 2022**  
-----

**Nombre de conseillers en exercice : 15      présents : 9      votants : 9**  
**Date de convocation : 31/03/2022**

\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt et deux le sept avril à 20 heures 30**

**Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.**

**Présents :** Dorick BARILLOT, Patrick DECEMME, Michaël GREMILLON, Mélanie ROUX, Catherine RIBOT, Erwan BARILLOT, Isabelle BRUNET, Sylvain MONNERON, Franck PENIN

**Absents :** Pierrick MARQUET, David GAUER, Emilie NIVET, Jérôme DIONNET, Nathalie GAMIN, Sylvie KUNTZ-CAURE

**Secrétaire de Séance :** Catherine RIBOT

**Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales. Délibération n°1**

Après étude de l'état de notification des taux d'imposition 2022 des deux taxes directes locales et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conserver les taux soit :

- *taxe foncière bâti* : 30.33                      - *taxe foncière non bâti* : 39.90

Le produit attendu pour l'année 2022 étant de 133 266 euros.

**OBJET : Comptes de gestion de l'exercice 2021 (budget principal et budgets annexes multi-services). Délibération n° 2.**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET : Vote du Compte Administratif 2021. Délibération n° 3**

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 7 avril 2022**  
-----

Après présentation par Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 2021 est adopté à l'unanimité.

**Pour le budget principal**

**Résultats de la section de fonctionnement :**

- en dépenses : 356 979.85 euros                      - en recettes : 456 226.36 euros

**Soit un excédent dégagé de 99 246.51 euros.**

**Résultats de la section d'investissement :**

- en dépenses : 96 714.24 euros                      - en recettes : 226 220.69 euros

**Soit un excédent dégagé de 129 506.45 euros.**

\*\*\*\*\*

**Pour le budget annexe du commerce**

**Résultats de la section de fonctionnement :**

- en dépenses : 106 447.33euros                      - en recettes : 117 321.70 euros

**Soit un excédent dégagé de 10 874.37euros.**

**Résultats de la section d'investissement :**

- en dépenses : 89 447.33 euros                      - en recettes : 119 984.51 euros

**Soit un excédent de 30 537.18 euros.**

\*\*\*\*\*

**Pour le budget annexe du Lotissement des Ouches**

**Résultats de la section de fonctionnement :**

- en dépenses : 2 274.24 euros                      - en recettes : 0 euros

**Soit un déficit de 2 274.24 euros**

**Résultats de la section d'investissement :**

- en dépenses : 143 826,77 euros                      - en recettes : 0 euros

**Soit un déficit de 143 826.77 euros**

**OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2021. Délibération n° 4**

***Budget principal***

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, constatant qu'il apparaît un excédent de fonctionnement de 99 246.51€ euros pour le budget principal ; le Conseil Municipal décide d'affecter 10 000 euros en section de fonctionnement (compte 002) et 89 246.51 euros en section d'investissement (compte 1068) du budget commune 2022.

D'autre part, il est constaté un excédent d'investissement de l'exercice 2021 de 129 506.45 euros ; le Conseil Municipal décide de reporter la totalité en section investissement (compte 001) du budget commune 2022.

***Budget annexe du multi-services***

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe concernant le multi-services ; constatant qu'il apparaît un excédent de fonctionnement de 10 874,37 euros ; le conseil municipal décide de reporter la totalité en section de

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 7 avril 2022**  
-----

fonctionnement (compte 002) du budget commune 2022 et un excédent d'investissement de 30 537,18 euros ; le conseil municipal décide de reporter la totalité en section investissement (compte 001) du budget commune 2022 suite à la clôture du budget annexe du multi-services.

**Objet : Vote du budget 2022. Délibération n° 5.**

Après étude et délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2021.

**Budget principal :**

**Section de fonctionnement :**

- en dépenses et en recettes : 424 050.00 euros

**Section d'investissement :**

- en dépenses et en recettes : 309 253.00 euros.

**Budget annexe lotissement :**

Le budget annexe lotissement n'a pas été voté, le Conseil Municipal demandant plus explications de la part de la trésorerie.

**Objet : Marché pour les travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales - Impasse du Tilleul. Délibération n° 6.**

Le Conseil Municipal,

- Vu le code des marchés publics

-Après avoir pris connaissance des offres reçues à la suite de la consultation lancée selon la procédure adaptée pour la réalisation de travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales de l'Impasse du Tilleuls avec les entreprises

- Vu le rapport d'analyse des offres ("314\_RAO\_full") fait par ID79

- Après en avoir délibéré

AUTORISE le maire à signer le marché concernant les travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales à l'Impasse du Tilleul avec l'entreprise SAS BONNEAU et FILS 20, Route des Ecoles 79220 STE-OUENNE

**Objet : Convention de formations mutualisées. Délibération n°7**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de formations mutualisées avec la communauté de communes Mellois en Poitou valable du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

**Objet : Demande de subvention. Délibération n°8**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 100€ à l'APECAF (Association de Parents d'Elèves du Collège Anne Frank)

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)  
PROCÈS-VERBAL

-----  
Séance du Conseil Municipal du 7 avril 2022  
-----

<b>DÉLIBÉRATIONS</b>	
<b>Vote des taux d'imposition des taxes directes locales</b>	<b>1</b>
<b>Comptes de gestion de l'exercice 2021 (budget principal et budgets annexes multi-services).</b>	<b>2</b>
<b>Vote du Compte Administratif 2021</b>	<b>3</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2021</b>	<b>4</b>
<b>Vote du budget 2022</b>	<b>5</b>
<b>Marché pour les travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales - Impasse du Tilleul.</b>	<b>6</b>
<b>Convention de formations mutualisées</b>	<b>7</b>
<b>Demande de subvention</b>	<b>8</b>